

Offre Ref :

AGENTE/ AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN MILIEU RURAL (F/H)

Date de publication : 04/08/2017

Date limite de candidature : 15/09/2017

Date prévue du recrutement : 01/01/2018

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

MISSIONS

Descriptif des missions du poste : Intervention sur 2 communes (Jonzier et Savigny) avec contraintes horaires saisonnières
Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune
Entretien et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique.
Assurer le salage et déneigement des routes en période hivernale
Effectuer des petits travaux de bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, serrurerie, menuiserie)
Élagage et taille des arbres, coupe et arrosage des gazons, fleurissement
Entretien courant de la voirie, nettoyage, curage des fossés, signalisation et sécurité des chantiers
Entretien du petit matériel

Profil recherché : Polyvalence et Autonomie
Disponibilité et adaptabilité
Méthodique et sens de l'organisation
Discrétion
Esprit d'équipe.
Connaissances mécaniques
Permis B et poids lourds (C)
Permis cariste souhaité

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : SAVIGNY ET JONZIER

Service d'affectation : TECHNIQUE

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Heures supplémentaires : viabilité hivernale

POSITIONNEMENT DU POSTE

AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

Conditions statutaire + Régime indemnitaire (RIFSEP) Participation éventuelle complémentaire santé CNAS

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

MAIRIE DE SAVIGNY
40 ROUTE DU CHEF-LIEU
74520 SAVIGNY

Informations complémentaires : mairie@savigny74.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.